

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Solar Protector S1 10 Litre

### 1. Identification de la préparation et de la société

**Nom du produit** : Solar Protector S1 10 Litre

**Code** : 59245

<p><b>Head Office</b> : <b>Cookson Electronics</b>  <b>Forsyth Road</b>  <b>Sheerwater</b>  <b>Woking</b>  <b>Surrey</b>  <b>England</b>  <b>GU21 5RZ</b>  <b>Tel: +44(0)1483 758400</b>  <b>Fax: +44(0)1483 728837</b></p>	<p><b>Producteur</b> : Cookson Electronics          Koenendelseweg 29          5222 BG          's-Hertogenbosch          The Netherlands          Tel: +31 73 6280 111          Fax: +31 73 6219 283</p>
---	---

**Personne compétente** : shosken@cooksonelectronics.com

**Utilisations** : Agent de transfert de chaleur.

### 2 Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.

**Effets et symptômes**

**Contact avec la peau** : Légèrement dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant).

**Contact avec les yeux** : Légèrement dangereux par la voie d'exposition suivante: contact avec les yeux (irritant).

**Données toxicologiques** : Non disponible.

**Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

### 3 Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. Premiers secours

**Premiers secours**

**Inhalation** : Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

**Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Date d'édition** : 20/01/2012.

1/7

## 4. Premiers secours

**Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Non utilisables** : Aucun connu.

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

**Petit déversement accidentel** : Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Stockage** : Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Matériaux d'emballage

**Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

**République Tchèque - Code d'emballage** : III

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
<b>Europe</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Suède</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Danemark</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Norvège</b> propane-1,2-diol	<b>Arbeidstilsynet (Norvège, 11/2007).</b> TWA: 79 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). TWA: 25 ppm 8 heure(s).
<b>France</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Pays-Bas</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Allemagne</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Finlande</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Royaume-Uni (RU)</b> propane-1,2-diol	<b>EH40/2005 WELs (Royaume-Uni (RU), 8/2007).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Particulate TWA: 474 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Sum of vapour and particulates TWA: 150 ppm 8 heure(s). Forme: Sum of vapour and particulates
<b>Autriche</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Suisse</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Belgique</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Espagne</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Turquie</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>République Tchèque</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Irlande</b> propane-1,2-diol	<b>NAOSH (Irlande, 8/2007).</b> OELV-8hr: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: particulate OELV-8hr: 470 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: vapour and particulates OELV-8hr: 150 ppm 8 heure(s). Forme: vapour and particulates
<b>Italie</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Estonie</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Lituanie</b>	

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

propane-1,2-diol

**Del Lietuvos Higienos Normos (Lituanie, 10/2007).**TWA: 7 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).**Slovaquie**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Hongrie**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Pologne**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Slovénie**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Lettonie**

propane-1,2-diol

**LV Nat. Standardisation and Meterological Centre (Lettonie, 5/2007).**TWA: 7 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).**Grèce**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Portugal**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**Contrôle de l'exposition****Contrôle de l'exposition professionnelle**

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection respiratoire**

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: Non attribué.

**Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. <1 heures Temps avant transperçement: vinyle jetable

**Protection des yeux**

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales EN 166 1F

**Protection de la peau**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de

**Date d'édition****: 20/01/2012.****4/7**

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Recommandé: général

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

#### Aspect

**État physique** : Liquide.  
**Couleur** : Clair. Orange.  
**Odeur** : Inodore.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

**pH** : 9.9  
**Densité relative** : 1.035  
**Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.  
**Teneur en COV** : 0 % (w/w) [ISO % 11890-2]

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité** : Le produit est stable.  
**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.  
**Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.  
**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Toxicité orale aiguë (DL50) Rat >2000 mg/Kg Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité aiguë

### Signes/symptômes de surexposition

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité en milieu aquatique

#### Biodégradabilité

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**AOX** : Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

16 03 04 déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA	Non réglementé.	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

**Utilisation du produit** : Produit de consommation, Applications industrielles.

### Allemagne

Classe de risques pour l'eau 2 Annexe No. 4

### Italie

**Directive sur le contrôle des émissions** : Non classé.

## 16. Autres informations

### Historique

**Date d'impression** : 05/09/2012.

**Date d'édition** : 20/01/2012.

**Date de la précédente édition** : 30/11/2010.

**Version** : 2

**Élaborée par** : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Références

Preparation contains solely TSCA and REACH 1907/2006 listed substances.

### Avis au lecteur

**Date d'édition** : 20/01/2012.

6/7

## 16. Autres informations

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.*

*Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*